

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 45 (1948)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

SOMMAIRE : Prix du miel. — La vente du miel en 1948. — Contrôle du miel, *Jos. Dietrich*. — Conseils aux débutants, *M. Soavi*. — Echos de partout, *P. Zimmermann*. — La paix des reines. — Stations d'observations. — Pesées des ruches, *J. Walther*. — Sélections des sujets reproducteurs, *J.-H. Merrill*. — Translation (suite et fin), *R. Liétar*. — Marquage des reines, *M. Baillod*. — D'un critère de la valeur des reines, *André Virieux*. Acte de générosité, *L. Mouche*. — Nécrologies : Emile Aguet, Franz Kaufmann, Henri Meyer, Ernest Chambaron. — Société romande d'apiculture, *P. Zimmermann*. — Nouvelles de sections.

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Prix du miel

Le prix du miel fixé par l'Office fédéral du contrôle des prix, par ordonnance du 13 juin 1946, n'a pas varié. Il est fixé comme suit :

Marchandise en vrac :

	Par kg. net
a) Livraisons aux grossistes et grandes organisations frais de transport non compris	Fr. 6.20
b) Livraisons aux détaillants, frais de transport non compris	» 6.40
c) Livraisons aux consommateurs	» 7.25
d) Miel en rayons, les prix ci-dessus (a - c), augmentés de fr. 2.— par kg. au maximum	

Marchandise emballée, étiquetée

	Poids net, sans emballage		
	250 gr.	500 gr.	Kg.
a) Livraisons des producteurs aux gros- sistes et grandes organisations, trans- port non compris	Fr. 1.65	3.20	6.40
b) Livraisons des producteurs aux détail- lants, transport non compris	» 1.70	3.30	6.60
c) Livraisons aux consommateurs	» 1.95	3.75	7.45

Le miel ne peut être vendu et facturé qu'au poids net.

Les emballages (bidons, boîtes, bocaux, etc.) sont à facturer par le fournisseur au prix de revient.

La vente du miel en 1948

L'époque des récoltes a commencé. Des nouvelles pleines de promesses agréables nous sont venues des diverses régions de notre Suisse romande. Elles ont réjoui votre comité. Mais, déjà depuis une semaine, elles sont moins bonnes, voire mauvai-

ses. Après les jours froids, glacials du début de mai, la chaleur est revenue, aussi juin était-il prometteur, réjouissant : du soleil, des fleurs parfumées, un abondant nectar. L'activité de nos butineuses remplissait de joie l'apiculteur et les hausses de divin nectar. Notre espérance était grande, mais elle fut de courte durée; aujourd'hui, c'est le calme au rucher, le repos forcé. La bascule, qui marqua de notables augmentations, indique maintenant des diminutions régulières et sensibles. C'est bien dommage. Soyons tout de même optimistes, la saison n'est peut-être pas terminée. Des journées chaudes reviendront et la miellée avec.

En attendant, prenons soin du miel déjà récolté; remplissons maturateurs et bidons. Ne négligeons rien, afin qu'il se présente bien pour la vente. Rappelez-vous que le miel suisse est recherché, qu'il vienne de l'est ou de l'ouest, de la montagne ou de la plaine. Vous le vendrez certainement. A quel prix, me direz-vous, Au prix fixé par les sociétés suisses d'apiculture et admis par le Contrôle fédéral. Nous savons que des ventes ont été conclues à des prix inférieurs, c'est regrettable.

Durant la dernière guerre et même en années déficitaires, les sociétés d'apiculture n'ont pas demandé de hausser le prix du miel, afin qu'il reste une denrée appréciée et surtout populaire.

Cette année, même si la récolte devait être abondante, ce que nous ne pouvons encore affirmer, les prix du miel doivent être tenus au prix officiel fixé : de fr. 6.20, prix de gros, et de fr. 7.25, prix de détail.

Nous avons eu à supporter plusieurs années de disette. Pour maintenir nos ruchers prospères, le sucre n'a pas manqué, mais depuis 1939, son prix a plus que doublé; les frais généraux : main-d'œuvre, outillage, matériel, etc., sont aussi bien plus élevés depuis quelques années. Pensez-y.

Ceux qui seraient tentés de vendre leur miel au-dessous du prix officiel se font du tort à eux-mêmes d'abord, puis à l'apiculture en général, et de plus ils sous-estiment la valeur alimentaire du miel qu'ils mettent sur le marché.

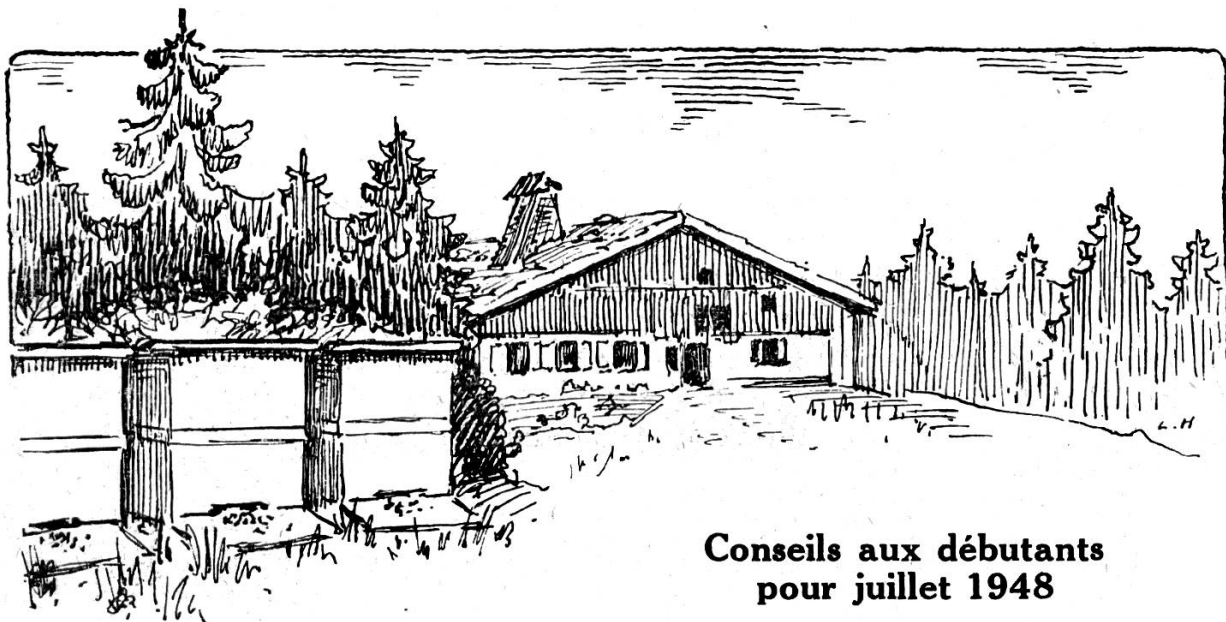
Apiculteurs romands, vendez du beau et du bon miel suisse, mais respectez scrupuleusement les prix fixés officiels.

Pour le Président : *La rédaction.*

Contrôle du miel

Nous rappelons aux membres qui désirent faire contrôler leur miel, qu'ils doivent s'adresser, sitôt le miel extrait, à leur président de section. Le chef du contrôle soussigné tient à la disposition des sections le règlement du contrôle, les formulaires nécessaires, ainsi que les bocaliers pour échantillons.

Jos. Dietrich, r. Grimoux 12, Fribourg.



Conseils aux débutants pour juillet 1948

Juin 48, dans ses trois premières semaines, a été le mois des contrastes, des choses extraordinaires. Les journaux, ne nous apprenant-ils pas que, alors que nous gelions, que nous ressortions les gros tricotés de laine et les mitaines, rallumions les fourneaux, le thermomètre enregistrait $+25^{\circ}$ et même $+28^{\circ}$ en Sibérie ! Depuis plus de cinquante ans, le début de juin n'avait été si froid ($+2^{\circ}$) aussi, durant quelques soirs, nos vignerons ont eu « chaud » pour leurs vignes. Après une quinzaine de pluie froide, le temps s'est mis au beau (dès les 5-6) et la miellée des forêts a commencé, beaucoup plus hâtive que d'ordinaire. Cependant, le temps était toujours à l'orage ; le 15, toutes les bondes du ciel se sont ouvertes ; une pluie torrentielle s'est déversée sur la campagne, tandis qu'en maints endroits la grêle hachait récoltes et légumes. Depuis, le temps reste couvert, plus frais ; des pluies orageuses tombent chaque jour et comme les agriculteurs qui n'ont pas fini les foin, les apiculteurs attendent impatiemment le retour du soleil et du chaud qui doit ramener la miellée.

Mon cher débutant, l'apiculteur amateur pense volontiers que juillet est le mois où l'on peut laisser le rucher en paix, le mois où aucun travail important n'appelle sa présence ou son contrôle. En effet, le temps de l'essaimage est passé ; les essaims, s'ils ont été suivis, ont construit superbement leurs rayons ; du couvain compact, œuvre d'une reine de l'année en garnit le centre, tandis que les bordures sont déjà occupées par d'excellentes provisions operculées et d'appréciables réserves de pollen ; les hausses ont été délestées ; avec délicatesse, le couteau a enlevé l'opercule qui devait garantir le miel contre l'humidité ; en une ronde effrénée, les gouttelettes ont jailli des cellules, pour bientôt couler en un limpide filet ambré. Dans quelques ruchées, nos diligentes butineuses ont bien relogé quelques kilos de deuxième

récolte, mais rien ne presse d'extraire et par ces douces chaleurs, il n'est pas encore temps de songer à une mise en hivernage... Vraiment, semble-t-il, juillet est bien le mois d'été calme par excellence, le mois où l'apiculteur peut rêvasser devant ses trous de vol et jouir du « dolce farniente ».

Détrompez-vous bien vite. Si juillet ne nous oblige pas à de nombreux travaux au rucher, c'est cependant un mois capital, et, malgré les chaleurs sahariennes, qu'il semble nous réserver, c'est le mois où l'apiculteur doit commencer à préparer la saison future.

Depuis la pose des hausses, bien rares sont les corps de ruche qui ont été visités. En temps de récolte, le gros intérêt de l'apiculteur ne se concentre-t-il pas sur cet étage supérieur, ce grenier qu'il voudrait voir regorger de richesses. Le couvain, son étendue, sa densité, n'est-ce pas secondaire ? quand il y a du miel ! Admirer, sous-peser de beaux cadres, bien dodus, pleins jusqu'à la dernière cellule de miel frais, en évaluer le poids, la valeur, penser aux petits « extra » qui vont être permis ou aux trous que l'on pourra boucher, n'est-ce pas cela qui est de saison ? Je vous l'accorde.

Cependant, en juillet, *doit se faire le contrôle de toutes les reines*. Il est nécessaire de savoir exactement où en sont nos majestés. En effet, il a pu se produire un essaimage ou un renouvellement de reine à notre insu et les ruchées sont peut-être orphelines ou bourdonneuses.

Soignées en juillet, ces colonies anormales peuvent être encore sauvées, et mieux redevenir excellentes pour la prochaine campagne. Les reines introduites en ce mois auront le temps de recréer une population imposante. Et puis en juillet, on trouve rarement des abeilles pondeuses, tandis qu'en août... ou plus tard !...

Ce contrôle nous permettra aussi de découvrir la reine déficiente qu'il faut absolument changer. Nous savons tous que la valeur d'une colonie dépend essentiellement de celle de la reine. Cependant, nombreux sont parmi les apiculteurs, même chevronnés, ceux qui hésitent à sacrifier une de leurs majestés, tant est grande l'anxiété d'une introduction. Cette opération demande certainement quelques précautions, aussi nous proposons-nous de reprendre ce sujet et de le traiter dans un de nos prochains conseils.

Mon cher débutant, avez-vous profité de ce temps de récolte pour faire quelque élevage ? Vos majestés sont-elles fécondées ? en ponte ? Souvenez-vous qu'il faut utiliser au plus tôt les reines logées en ruchettes d'élevage afin de leur permettre de développer leur ponte au maximum, dès le début de leur fécondité. Le procédé qui consiste à mettre une petite grille à reine ou du zinc perforé

au trou de vol des ruchettes pour empêcher une désertion n'est qu'un pis aller. Nombre de majestés restent médiocres toute leur vie pour avoir ainsi été traitées. Si la récolte est nulle, il est indispensable de nourrir ces nuclei. Certains éleveurs recommandent, même s'il y a de légers apports, de les stimuler tous les deux jours. Ne leur donner cependant que le soir, et par toutes petites rations. Evitez l'engorgement qui priverait votre reine de place pour pondre ; fournissez-leur en temps utile les rayons garnis de cire dont elles ont besoin et vous serez étonné de l'ardeur qu'elles mettront à leur édification.

Mon cher débutant, ce reste d'été doit encore nous apporter de belles et attrayantes journées à passer près de nos avettes. Profitons-en sans nous lasser, car déjà les jours vont « tourner » et le temps de la réclusion sera bien trop tôt là.

Gingins, 19 juin 1948.

M. Soavi.



*La lutte contre les hannetons
et ses répercussions sur les abeilles*

La maison Geigy S. A., de Bâle, a fait, ce printemps, dans la région de Grandsivaz et de Tornay-le-Grand, des essais de destruction massive des hannetons au moyen de pulvérisations de Gésarol effectuées par avion.

Chacun sait que les dommages causés par les hannetons sont considérables, ils détruisent feuilles et fleurs de nombreuses espèces forestières et fruitières. Les hannetons pondent dans les prairies, champs et jardins leurs œufs d'où sortiront les vers blancs dont les dommages ne sont pas moins considérables que ceux causés par l'insecte ailé. Après un développement qui dure trois ans, le ver blanc se mue en hanneton. C'est avant la ponte qu'il faut le détruire, sinon l'efficacité du traitement est nul.

Comment le Gésarol qui est à base de DDT agit-il sur les abeilles ? La question est encore pendante et fait l'objet de re-

cherches de la part des spécialistes de la maison Geigy, de même son action sur les oiseaux et sur la faune des arbres et du sol en général.

Ces essais faits avec tout le sérieux voulu ne manqueront pas d'apporter à l'apiculture de précieux et utiles renseignements.

*La pulvérisation des vergers avec le DDT
serait inoffensive pour les abeilles*

Nous lisons dans « L'abeille et l'Erable » qu'une expérience rigoureuse a été entreprise par la division de l'apiculture, ferme expérimentale centrale, Ottawa, en vue de déterminer l'effet du DDT sur les abeilles domestiques dans les vergers. Les abeilles ont butiné les fleurs librement, même avant que la pulvérisation se soit desséchée. Le taux de la mortalité des abeilles placées dans le verger traité n'était pas plus élevé que dans les colonies situées à l'extérieur de l'étendue pulvérisée.

Un essaim bloque une ligne de chemin de fer

Un essaim eut la malencontreuse idée de venir se poser sur la voie No 4 de la gare de Winterthur. Les locomotives durent être détournées sur une autre voie en attendant qu'un apiculteur aiguilla l'essaim admirateur de nos CFF dans une caissette qui, bien que de 3^{me} classe, n'en était pas moins confortable et surtout plus sûre que le ruban d'acier !...

A l'exposition d'agriculture de Prague

On pouvait voir à l'exposition d'agriculture de Prague un rucher transportable monté sur pneumatiques. Ce rucher fit sensation dit-on !

Le plus grand chasseur d'abeilles d'Angleterre

C'est un homme curieux, il se nomme M. J. C. Bee-Mason, il est originaire du Sussex. Selon lui, pour devenir centenaire, il faut se saturer l'organisme de miel et de venin d'abeilles. Il mange plus de 50 kg. de miel par année, quant aux piqûres qu'il reçoit, elles sont incalculables.

Le nom de Bee-Mason est célèbre non seulement en Angleterre mais même dans les jungles de Bolivie, dans le Pacifique et dans les régions glacées de l'Arctique.

Un des plus étranges de ses récits fait entrer en scène un ours polaire et une reine abeille. C'était en 1925. Les reines se vendaient cinq shillings la pièce et les apiculteurs rivalisaient entre eux pour produire les sujets les plus vigoureux. Bee-Mason eut une inspiration : il prendrait une reine avec lui pour accompa-

gner une expédition dans l'Arctique et, à son retour, proclamerait avec raison que sa reine était la plus vigoureuse, puisqu'elle était la seule à avoir été aussi loin dans le nord. M. Mason est un homme d'action, et, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, il se trouvait dans la Terre François-Joseph, comme photographe officiel de la mission britannique dans l'Arctique. La tragédie se produisit une nuit. Mason s'était levé pour photographier un ours polaire. Il sortit en négligeant toutefois de passer tous ses vêtements.

Entre temps, la reine frissonnait dans une petite cagette suspendue à sa poitrine pour la tenir au chaud. Elle soutint l'épreuve, mais le jour suivant, raconte Mason, elle était morte.

C'est ainsi que Bee-Mason, décoré au cours de cette guerre, pour avoir organisé une récolte de quinze tonnes de miel pour la Royal Navy, n'a jamais pu vendre en Angleterre les descendants d'une reine polaire !

P. Zimmermann.

La paix des reines

Tiré du Figaro littéraire

Vingt-trois reines sont arrivées à Paris. Personne ne s'en est aperçu. Mais on a su qu'elles avaient pris discrètement le chemin de l'Institut ; que des savants s'étaient penchés fort curieusement sur leur cortège. Ces reines s'étaient montrées parfaitement sages ; elles ne s'étaient même pas entretuées, démentant ce que l'on connaît de leur fureur amoureuse depuis Virgile et Mæterlinck.

C'est un jeune biologiste, le docteur Maurice Mathis, de l'Institut Pasteur de Tunis, qui a réalisé ce prodige unique dans les fastes de l'apiculture de juxtaposer en paix, dans une ruche, plusieurs dizaines d'abeilles-mères, qui, de leur naturel, ne tolèrent aucune rivale quand sonne l'heure dorée du vol nuptial.

La méthode du docteur Mathis se fonde, elle aussi, sur un « choc psychologique » évidemment ingénieux. Quel choc psychologique amènera la paix ailleurs que chez les abeilles ?

Stations d'observations

Cointrin-Genève, altitude 391 m., balance, augmentation 2000 grammes. Température minima 6, maxima 34 degrés. L'hydrographe a oscillé entre 34 et 106 %, le baromètre entre 698 et 711 mm. Hg. 7 jours avec précipitations, total 65 mm. Récolte sur les tilleuls. Les acacias, dont la floraison était splendide, n'ont rien donné, grâce à la pluie froide. — Marcellin/Morges, alt. 398 m., bascule, augmentation 8500 gr., température minima 9, maxima 29,3 degrés. 8 jours avec pluie, total 70,6 mm. L'hydrographe a

oscillé entre 34 et 86 %, le baromètre entre 721 et 731 mm. Hg. — Delémont, Ecole normale des filles, alt. 440 m., balance, augmentation 3750 gr. Température minima 8, maxima 27 degrés. Le baromètre a oscillé entre 716 et 728 mm. Hg. — Cernier, alt. 825 mètres, balance, stable. Température minima 6,3, maxima 22,2 degrés. 13 jours avec pluie, total 85,2 mm. — Le Locle, alt 925 m., balance, augmentation 6400 gr. Température minima 2,2, maxima 19,6 degrés. 12 jours avec pluie, total 75 mm. Récolte sur dents de lion, sauge, esparcette et marronniers.

La grande partie des stations annonce des miellées sur les feuilles des chênes et des sapins.

Delémont, juin, 1948.

J. Walther.

Pesées des ruches sur bascules du 11 mai au 10 juin 1948

STATIONS	Alt. m.	Augm. gr.	Dim. gr	Augm. nette gr	Dim. nette gr.	Journée la plus forte gr.	Date
Chêne-Bourg-Genève	390	4 250	—	4 250	—	—	—
Bex I	430	15 100	1 950	13 150	—	2300	9/6
Neuchâtel	438	7 800	500	7 300	—	—	—
Delémont	440	19 200	3 200	16 000	—	—	—
Delémont	440	14 700	1 750	12 950	—	—	—
Territet	474	24 600	8 350	16 250	—	—	—
Berlincourt	505	22 500	2 800	19 700	—	2300	9/6
Marnand	481	9 700	1 150	8 550	—	1350	23/5
Autavaux	483	9 700	—	9 700	—	—	—
Bex II	500	37 200	2 100	35 100	—	4750	9/6
Cormondrèche	530	18 150	1 850	16 300	—	2500	9/6
Senarclens	586	11 850	1 850	10 000	—	1100	16/5
Fontaines (Vd)	600	7 000	1 900	5 100	—	500	24/5
Vuarrengel	650	11 400	2 900	8 500	—	1050	22/5
Rue (Fbg)	650	—	3 000	—	3 000	—	—
Broc	729	6 550	100	5 500	—	1300	9/6
Saïcourt	750	6 750	2 000	4 750	—	1700	9/6
Tavannes	760	10 700	2 875	7 825	—	2100	9/6
Chézard	760	19 250	3 550	15 700	—	3000	9/6
Savagnier	772	14 400	800	13 600	—	2500	8/6
Savagnier	772	19 300	—	19 300	—	3000	7/6
Coffrane	805	7 900	1 700	6 200	—	1850	9/6
Crêt-du-Loche	1030	17 200	2 750	14 450	—	2200	15/5
La Ferrière	1080	7 400	2 700	4 700	—	1550	10/6
Ste-Croix	1090	9 250	3 400	5 850	—	2400	10/6
L'Etivaz	1144	2 500	—	2 500	—	—	—
Les Caudreys	1150	11 400	5 000	6 400	—	700	8/6
Le Sepey							
Rougemont	1170	3 350	1 750	1 600	—	—	—

DOCUMENTATION SCIENTIFIQUE

Sélection des sujets reproducteurs par leurs caractéristiques physiques

par J.-H. Merrill, apiculteur

Station agricole expérimentale du Kansas

D'ordinaire, les abeilles emmagasinent plus de miel qu'elles n'en ont besoin pour leur propre consommation. C'est en partant de ce fait que l'homme a transformé la garde des abeilles en une industrie à laquelle on a donné le nom d'apiculture, puisqu'il peut s'approprier une partie de ce surplus de miel pour son propre usage, ou pour en disposer à son gré et profit. Il s'ensuit donc que tout ce qui servira à grossir la quantité de miel que pourra produire une colonie donnée aura tout naturellement pour résultat d'arrondir, par le fait même, les revenus de l'apiculteur avisé. Aussi l'apiculteur devra-t-il constamment surveiller la capacité mellifère de ses abeilles et faire tout en son pouvoir pour l'augmenter.

Une des méthodes par excellence, pour en arriver à ce résultat consiste à choisir et à utiliser des bons sujets pour la reproduction. Les éleveurs de reines se sont étudiés à choisir leurs sujets reproducteurs en ayant à l'esprit les quatre points suivants qui sont : Premièrement, la production du miel ; deuxièmement, la fécondité ; troisièmement, la couleur ; et quatrièmement, la disposition ou le caractère des abeilles. Il est, de fait, bien connu que les abeilles ne se ressemblent pas toutes quant à leur capacité pour recueillir le miel ; il s'ensuit qu'il est facile de comprendre pourquoi il devrait être avantageux pour l'apiculteur d'utiliser comme génératrices ces reines dont les abeilles excellent à recueillir le nectar et à emmagasiner le miel. Si les abeilles doivent être choisies au point de vue de la bonne cueillette du miel, la fécondité est encore fort désirable, pour la bonne raison que, plus le nombre des abeilles désirables dans une ruche sera grand, plus la quantité de miel emmagasiné sera forte. La couleur est aussi une caractéristique désirable dont il est bon de tenir compte, puisqu'elle indique la pureté de la race. Il n'est pas nécessaire d'appuyer sur le désir d'une bonne disposition chez les abeilles.

Les éleveurs de reines peuvent bien ne pas tous ranger dans l'ordre cité les quatre éléments caractéristiques qu'on vient d'énumérer ; il se peut que la plupart d'entre eux placent la production du miel au tout premier rang, et qu'un grand nombre placeront la fécondité en second lieu. Il a toujours fallu une saison mellifère pour déterminer la capacité productive d'une colonie d'abeilles ; n'empêche que, en toute probabilité, s'il était possible de contrôler ce fait plus à bonne heure dans la saison, l'apiculteur pouvant

ainsi utiliser une reine pour fins de reproduction un an plus tôt dans la vie de cette dernière, la chose serait tout à l'avantage des éleveurs.

(*A suivre.*)

D'après *L'Abeille et l'Erable*.

TECHNIQUE APICOLE ET TRIBUNE LIBRE

Translations

(*Suite et fin.*)

Dans les articles précédents, j'ai souligné les principales difficultés inhérentes aux translations. Envisageons maintenant quelques facteurs de succès en cette matière :

Pour réussir, le praticien doit posséder une des qualités maîtresses de l'apiculteur, *l'esprit d'observation*. Il connaîtra très exactement les miellées dont disposeront ses abeilles au cours de la saison et leurs époques, car tous ses travaux seront calculés en vue des apports convoités.

Le corps de ruche contenant le couvain, au-dessus de la grille, sert à dégager le nid de ponte, mais sa destination définitive est l'emmagasinement du miel.

Nous avons déjà dit que ce couvain servait d'attraction ; il a pour mission de retenir les abeilles nombreuses dans le grenier à miel et de les inciter aux apports en cet endroit. En conséquence, il importe que le couvain transféré concorde en éclosion avec la durée de la miellée, tout au moins jusqu'à concurrence de l'éclosion complète. Si les naissances se font trop hâtivement, les abeilles délaisseront partiellement la hausse ; au contraire, si elles sont trop tardives, le miel ne pourra être emmagasiné dans les alvéoles encore occupés.

La diversité des résultats obtenus par le transfert du couvain s'explique par la diversité des méthodes employées et aussi par les climat, température et miellées différentes dans le cadre de l'opération.

Mais il est un facteur que je n'ai jamais vu discuter par ceux qui s'érigent en défenseurs ou détracteurs d'un système ou l'autre de translation : c'est l'abeille.

N'est-elle pas la principale actrice dans la grande scène qui se prépare et peut-on l'oublier ?

A la sagacité et aux expériences des chercheurs, je livre les deux remarques suivantes :

1° Je n'ai jamais réussi complètement une translation sur deux corps Langstroth avec des abeilles italiennes.

2° Jamais, je n'ai obtenu complète satisfaction d'une opération faite sur trois corps avec les abeilles indigènes (noires).

J'en conclus que les italiennes ayant à leur tête une reine très prolifique et pouvant, *en temps voulu*, fournir de très grosses populations, doivent être conduites en Langstroth sur trois corps, les noires sur deux. Je ne puis au cours du présent résumé, détailler toutes les opérations de transfert du couvain et les déductions d'une longue expérience en la matière.

Demuth dans « Contrôle de l'essaimage », Beldame dans « Technique apicole moderne », expliquent une série d'opérations du genre. J'ai exposé moi-même ma propre technique dans « Aide-mémoire de l'apiculteur belge » ; les amateurs trouveront dans ces différents écrits matière à discussion et à expérimentation.

Je ne veux cependant pas quitter ceux qui se sont intéressés à cette étude sans indiquer les méthodes principales retenues de mes expériences. Je les ramène à trois, mais avant d'envisager leur réalisation, nous poserons d'abord deux principes généraux :

1° Les opérations de transfert doivent être faites huit jours environ avant la miellée à exploiter ;

2° Les alvéoles royaux qui pourraient avoir été édifiés au-dessus de la grille seront éliminés dans les neuf jours qui suivront le transfert.

Passons maintenant aux trois méthodes utilisables dans nos régions.

Première méthode

A utiliser avec des abeilles indigènes

Huit jours avant la grande miellée, placer dans le corps inférieur trois cadres de couvain et la reine, puis ajouter sept cadres contenant quelques kilogs de nourriture, poser sur ce corps la grille mère, constituer le deuxième corps avec le reste du couvain et des cadres de miel et le poser sur la grille.

Deuxième méthode

Utilisable avec toutes les races d'abeilles

Poser sur le plateau le corps contenant 8 cadres bâtis et 2 partitions ; au-dessus, un deuxième corps de 10 cadres dont 3 de couvain avec la reine, et contenant 3 kg. de nourriture. Placer la grille à mère, constituer enfin un troisième corps contenant le reste du couvain et du miel sur 8 cadres, compléter par 2 partitions et placer cet élément sur la grille à mère.

Troisième méthode

A utiliser exclusivement avec des italiennes ayant à leur tête d'excellentes pondeuses

Placer sur le plateau un corps contenant 8 cadres bâtis dont trois de couvain avec la reine et contenant 4 kg. de nourriture,

Placer le deuxième corps contenant 10 cadres dont 1 de couvain.

Poser la grille à reine et au-dessus, le troisième corps constitué de huit cadres contenant le reste du couvain, du miel et deux partitions.

Si toutes les opérations ont été faites correctement, l'apiculteur peut compter sur ses abeilles ; elles orienteront toute leur activité vers le travail, à l'exclusion de l'essaimage et pourvu que le temps s'y prête, il obtiendra une excellente récolte.

Chers collègues apiculteurs, je vous ai livré quelques méthodes applicables dans nos contrées. Je suis loin de vous avoir tout dit : je ne pouvais le faire en quelques articles, la matière est très vaste et extrêmement variée. J'espère cependant avoir tracé la voie à ceux qu'intéresse le transfert du couvain et indiqué la route aux novices ; aussi, peut-être livré aux autres de nouveaux éléments de succès dans leurs réalisations.

Je ne vous dis pas adieu. Chers amis lecteurs, je me ferai un plaisir de répondre, autant que possible par la voie du journal, aux objections et aux demandes de renseignements qui me parviendraient sur la matière, tout au moins à celles qui sont d'intérêt général.

Je vous quitte en vous laissant un conseil de prudence. J'ai affirmé, au cours de cette brève étude, que la translation procurait des récoltes plus abondantes que les autres méthodes. Une question se pose d'elle-même.

L'apiculteur adoptera-t-il exclusivement ce système ?

Non ; il choisira la ruche qui procure les meilleurs résultats chez les apiculteurs de sa région et il acquerra une Langstroth qui lui permettra de nombreuses manipulations et l'emploi de cette ruche lui révélera s'il peut intensifier ou s'il doit s'en tenir là en fait de translations.

R. Lietar

professeur et conférencier d'apiculture
Ottignies.

Marquage des reines

L'article paru dans le *Bulletin* de juin, signé L. M. B., me suggère quelques réflexions, concernant les expériences faites lors du marquage des reines.

Au début, j'utilisais la couleur qui a ses avantages, l'opération s'exécutant d'une façon plus rapide, mais qui présente aussi le défaut de s'altérer avec les années, devenant ainsi de moins en moins visible. Au début, j'ai procédé par réintroduction directe, sans avoir eu d'accident à déplorer. Une autre fois, j'ai dû constater dans des ruchettes d'élevage, que trois reines marquées le même jour avaient subi les attaques des abeilles, qui s'étaient

mises en boule autour de la reine, ce que je constatai immédiatement par l'excitation qui régnait dans ces colonies. Je procédai à la réintroduction par mise en cage, mais deux d'entre elles, blessées au cours de ce « passage à tabac » furent si mal en point qu'elles furent perdues, les ailes étant démantelées et une ou deux pattes ankylosées.

Depuis 1944, j'utilise la pastille métallique, qui a l'avantage d'être plus visible, l'éclat de la couleur attire immédiatement l'attention de l'observateur. Lors des premiers marquages, j'ai constaté aussi quelques pertes de pastilles tombées, probablement par suite d'une mauvaise adhérence de la colle. Dès lors, j'ai modifié la pratique indiquée dans le prospectus, en appliquant simultanément une légère couche de colle sur le corselet de la reine en même temps que sur la pastille, puis lorsqu'elle est sèche, j'applique la rondelle sur le corselet, tout en la maintenant durant quelques instants sous une légère pression, afin que le collage s'effectue d'une façon parfaite. Dès lors, je n'ai plus jamais constaté de perte de pastille et actuellement, toutes les reines marquées depuis 1945 les ont conservées entièrement intactes et sans que l'on puisse constater la moindre trace d'altération.

Le marquage des reines est certainement une opération délicate ; l'abeille a un odorat très développé, certainement plus que l'apiculteur, l'odeur des mains de l'opérateur qui peut se communiquer à la reine, l'exposera aux attaques des abeilles, qui se mettront aussitôt en boule serrée autour d'elle. Même si la reine réussit à en réchapper, il suffira du trouble provoqué par un nouvel examen de la ruche, pour provoquer une nouvelle agression de la reine.

Pour la réintroduction, la cage est placée dans la ruche, mais le candi utilisé est préservé jusqu'au soir par une glissière qui est alors retirée, afin que la délivrance s'opère durant la tranquillité de la nuit, alors que la ruche est au repos, le tampon de candi est calculé pour une durée de cinq à six heures de temps. En procédant de cette façon, je n'ai plus jamais enregistré d'insuccès, soit par le décollage de la pastille, ni constaté d'indices d'attaques de la reine par les abeilles.

Je dois aussi relever que certaines colonies ont quelquefois la tendance d'attaquer leur reine, dès que l'on ouvre leur ruche, l'ayant constaté une ou deux fois personnellement, même avec des reines non marquées. D'autres apiculteurs m'ont raconté que, chaque fois qu'ils ouvraient certaines ruches, les abeilles se mettaient en boule autour de leur reine, même non marquée, ce qui maintes fois occasionnait leur perte. Cette néfaste habitude comme bien des vices d'autre nature, peuvent être héréditaires et dans ce cas, il est préférable de faire élever une nouvelle reine,

sur du couvain provenant d'une colonie, qui n'a jamais fait preuve d'une tare semblable. Ces ruches-là paraissent rebelles à toute introduction de reine étrangère.

Lausanne, 16 juin 1948.

M. Baillod.

D'un critère de la valeur des reines

C'est marché fait, il est fol à son dam.

La Fontaine.

La protestation est générale. Tout apiculteur vous le dira. Sa réponse ne varie guère : « Des reines étrangères... (entendez par là d'un élevage autre que le sien propre, et généralement envoyées par la poste) peuh ! elles ne valent guère. Les abeilles les acceptent mal, ou ne les acceptent que temporairement. Leur ponte est insuffisante, ou quasi nulle. Quant à leur prix, il est astronomique. »

En bref, leur réputation est mauvaise. La corporation des éleveurs n'a pas en ce moment bonne presse, et c'est dommage, car il suffirait, à mon sens, qu'un critère fût établi, qu'une simple signature le confirmât pour que tout cet imbroglio disparût.

Car il est de bonnes, d'excellentes reines, même de provenance « étrangère ». La savoureuse anecdote suivante, qui me fut contée par le maître-apiculteur de l'une de nos écoles d'agriculture, illustrera le cas :

Notre ami, donc, acheta dernièrement une reine italienne. Elle ne valait rien. — Réclamations.

— Monsieur, lui rétorqua l'autre, vous me remplissez d'étonnement, et ne me semblez être qu'un débutant !

— Voire ! répondit l'intéressé. Et d'exhiber ses titres.

La réponse ne tarda pas, et toute différente cette fois :

— Ah ! pardon, excuses ! j'ignorais ; et deux superbes reines, envoyées « à titre gracieux », d'accompagner la missive ! Inutile d'ajouter qu'elles étaient aussi bonnes que belles !

Mais chacun n'est pas professeur d'apiculture. Un fait toutefois est certain, c'est que le vendeur possède un criterium de la valeur de ses reines, tandis que l'acheteur bénévole en est dépourvu. Au banquet de la vie, infortuné convive... il est le jouet du sort, le taillable et corvéable à merci et miséricorde, le contribuable rongé par le fisc, la bonne poire qui achète au gré du vendeur, sans aucun contrôle possible, prenant ce qu'on veut bien lui offrir. En un mot, il manque de critère.

Nous ne croyons pas qu'il existe d'autres cas semblables à celui de l'acheteur de reines. L'acquéreur d'un cheval, d'une vache, d'une machine, d'un vêtement, de vivres, voit, palpe, examine, soupèse, goûte, sent ce qu'il achète. S'il a mal acheté,

c'est de sa faute, il n'avait qu'à être plus perspicace. D'ailleurs, il est des vices rédhibitoires : cheval sourd, machine défectueuse, vêtement trop étroit, vivres avariés. Dans ce cas, le marché est rompu. Rien de tout cela n'existe lors de l'achat d'une reine d'abeilles.

Et si vous n'êtes pas content, c'est, Monsieur, que vous n'êtes qu'un débutant ! (encore !) Vous n'avez sûrement pas su introduire votre reine selon les règles. Au surplus, êtes-vous certain que votre ruche était orpheline ? Ou que l'étant, elle l'était depuis assez longtemps ? Ou qu'au contraire, elle ne l'était pas depuis trop longtemps ? Et qu'avez-vous fait, Monsieur, de la race de vipères des abeilles pondeuses ? Ou bien encore, après l'introduction, vous l'avez dérangée trop tôt. Donc les abeilles l'ont pelotée. Voire tuée. Ou simplement molestée. Rien d'étonnant, en tout cas, que sa ponte, et par conséquent, sa valeur soit diminuée. Car ma reine, Monsieur, était excellente. — Naturellement. Et certes l'éleveur pourrait continuer longtemps encore ce redoutable examen des capacités ou des incapacités de l'acheteur infortuné. Et voilà bien le nœud de la question : il y a trop d'éléments divers, d'incertitude dans le problème délicat de l'introduction d'une reine nouvelle.

L'apiculteur le sait, le redoute, et comble de l'humilité, prend sur lui les fautes commises. Même si aucune faute n'a été commise de sa part !

Vraiment l'occasion est trop tentante pour le vendeur. Notre propos n'est en aucune façon de prétendre que les éleveurs de reines sont des forbans ; ou simplement qu'ils manquent de conscience professionnelle. Nous en connaissons qui sont fort honnêtes. Nous voulons simplement démontrer qu'il existe une lacune quant aux conditions du marché. Ce dernier est basé sur l'empirisme, sur le crédit cent pour cent de l'acheteur envers un vendeur bien qu'il ne le connaisse généralement pas ; qu'il n'a jamais vu ; dont il ignore tout du stockage, de l'état de son rucher, de sa réputation, bref, tout ce qui, dans d'autres marchés, est considéré comme essentiel.

Il est donc clair qu'il faut qu'un critère soit établi, critère de caractère universel, admis par tous, vendeurs et acheteurs, consacré par la coutume, et qui vienne mettre de l'ordre dans cette vraie cour du roi Pétaud qu'est le marché aux reines.

Je suis persuadé que les premiers qui en bénéficieraient seraient précisément les éleveurs honnêtes, — ils sont légion, — puis l'ensemble des acheteurs. Quant aux pêcheurs en eau trouble, et autres vendeurs de produit de rebut, il n'est que juste qu'ils écopent ou qu'ils changent de méthode, pour le plus grand bien de la communauté, donc pour eux-mêmes aussi.

Mais ce critère, quel est-il ? — Le voici :

1. Critère de la *race* d'abord. Reines italiennes, caucasiennes ou autres. Ne seraient admis dans la corporation des éleveurs que ceux-là seuls qui pourraient justifier de produits d'origine et de l'« hermétique » de leur station de fécondation.

2. Un graphique de la ponte accompagne la reine vendue. Ce graphique se réduit à un simple chiffre, certifié exact, avec signature du vendeur, et qui témoigne du diamètre du cercle d'œufs pondus par la reine, pendant une période de dix jours par exemple, les dix premiers jours suivant la fécondation (ou du troisième au treizième jour suivant la fécondation).

Il est clair que le diamètre du cercle d'œufs est fonction de la surface de ponte, que cette surface est elle-même fonction du nombre d'œufs pondus pendant un temps x , et que ce nombre d'œufs est lui-même fonction de la valeur de la reine, mais à une condition cependant : que toutes choses soient égales par ailleurs.

Je suppose que chacun admettra au moins le principe de ce que nous avançons. Quitte à en modifier les modalités.

Quant à l'application de ce principe, rien de plus simple. On ne vend pas de mauvaises montres pour des bonnes, du vin médiocre pour un cru de valeur, des œufs pourris pour des œufs frais. Affaire de conscience ? — Certainement, mais en plus criterium pratique, entré dans les mœurs, ayant force de loi, et exposant tout contrevenant à la disqualification. Ces critères ? — C'est tout simplement l'étiquette d'une bouteille de vin, le pedigree des pur sang ou des chiens de valeur, la marque pour les montres, etc., etc., toutes garanties que personne ne s'aviserait de galvauder de gaieté de cœur, car l'enjeu en est trop élevé.

Nous serions heureux qu'on nous fasse part des suggestions et critiques constructives relatives à notre idée d'un critère des reines. Nous sollicitons instamment l'avis d'apiculteurs compétents quant au nombre d'œufs que pond une reine normale pendant les dix premiers jours dès sa fécondation (diamètre du disque de ponte sur un cadre).

Il nous semble que l'on pourrait établir trois catégories de reines :

1. Des sujets de tout premiers choix, dépassant notablement la moyenne de ponte normale, et que tout apiculteur serait d'avis de payer un peu plus cher.

2. Des reines normales, c'est-à-dire dont la ponte serait reconnue suffisante, et qui pourraient, dans de bonnes conditions de nourriture, de sélection et de fécondation, donner une descendance de choix.

3. Enfin des reines ne remplissant pas les conditions minima

exigées par les sociétés d'apiculture, parce que de ponte insuffisante, et qui ne devraient en aucun cas être offertes sur le marché.

Le certificat joint à chaque reine vendue, dûment signé par le vendeur, pourrait évidemment être accompagné d'une marque spéciale, coloration de la reine en sa partie dorsale par exemple, au moyen d'un colorant stable. Seuls les sujets de premier choix bénéficieraient de cette marque spéciale.

Nous croyons que par l'adoption de notre procédé, la question des « races » d'abeilles, celle de la sélection, celle aussi de l'honneur professionnel des éleveurs, et de l'honnêteté des marchés, bref, en un mot, celle du chiffre d'affaires, augmenterait certainement, en mesure de l'augmentation de la confiance.

André Virieux, Dr ès sciences.

Acte de générosité des apiculteurs suisses

Après avoir passé une vie de labeur en France, un Suisse nommé Stalder pensa bien faire de rentrer au pays, ramenant avec lui un mobilier rudimentaire et deux ruches d'abeilles, seule fortune qui lui restait. Mais, hélas ! il n'avait pas songé aux formalités douanières. Malgré ses protestations d'innocence et ses supplications pressantes, l'autorité sanitaire frontière donna l'ordre de détruire les deux colonies, qui, d'après le propriétaire, étaient parfaitement saines. La consigne est sévère et nos fonctionnaires ne se laissent pas détourner de leur devoir. M. Perret, inspecteur des ruchers du canton de Neuchâtel, appelé au Locle, fut chargé de cette opération.

M. le Dr Morgenthaler ayant été informé de ce fait et compatissant à la grande misère de M. Stalder, eut la généreuse pensée de demander aux apiculteurs suisses de lui remplacer ses deux ruches.

Nos collègues de la Suisse alémanique, grâce à leur caisse d'entraide, viennent de verser la moitié de la valeur d'estimation faite par M. Perret par fr. 117.—, pensant que les apiculteurs de la Suisse romande feraient le reste.

Sans vouloir anticiper sur les décisions que prendra notre comité, nous pensons que notre association ne saurait rester insensible à la requête qui lui est présentée. Elle fera le geste qui s'impose.

D'autre part, un collègue touché par la détresse de M. Stalder, s'est engagé déjà à lui faire don d'une ruche vide. Se trouvera-t-il au sein de la Romande, une deuxième personne généreuse disposée à faire le même geste ? Nous le souhaitons vivement. Il restera à acheter deux colonies qui seront payées avec le produit des dons de nos deux associations. Les apiculteurs qui auraient

des colonies ou essaims à vendre, sont priés de faire leurs offres avec prix à M. Léon Mouche, à La Ferrière, qui recevra, avec la plus vive reconnaissance, feuilles gaufrées, outils sans emploi, etc., destinés au malheureux collègue sinistré. *L. Mouche.*

(*Réd.*) Nous espérons que l'appel très justifié de M. Mouche sera entendu.

LA VIE DES SOCIÉTÉS



† Emile AGUET

A peine une tombe fermée, une nouvelle est creusée ; le mercredi 2 juin, une nombreuse assistance rendait les derniers devoirs à Emile Aguet, de Bottens, membre de la Section du Gros de Vaud, âgé de 46 ans.

Plein de vie et de santé, il accomplissait comme facteur de son village, huit heures par jour pour la distribution du courrier. Outre ce travail absorbant, il fut 23 ans municipal, ses concitoyens ayant reconnu en lui l'homme juste et bon.

Apiculteur de tout premier ordre, consciencieux, ordonné, toujours à l'avant-garde du progrès, il soignait avec amour un superbe rucher de 35 colonies ; rucher prospère qui faisait honneur à son maître.

Notre section perd en notre collègue Aguet un membre actif, dévoué, qui aimait la section de tout son cœur et son plus grand plaisir était de rencontrer des collègues et de parler de ses chères abeilles.

« Pourquoi si tôt. »

A Mme Aguet, à ses deux fils va notre profonde sympathie.

A. G.

† **Franz KAUFMANN**

La Société d'apiculture des Montagnes neuchâteloises a le pénible devoir d'annoncer à ses membres le départ pour un monde meilleur de son vétéran Franz Kaufmann. Ce cher et regretté collègue laisse les meilleurs souvenirs à tous ses amis, il fut un membre fidèle et dévoué pour la société.

Directeur de l'orphelinat à La Chaux-de-Fonds, il sut se faire aimer de tous, pendant ses loisirs il aimait à soigner ses chères



† Franz KAUFMANN

abeilles et comme bibliothécaire de la société il se dépensait pour satisfaire tous ses camarades.

Que sa famille lise dans ce modeste témoignage la sympathie émue de tous les membres de notre section. *P. J.*

† **Henri MEYER**

Le dimanche 23 mai, il avait assisté à notre assemblée ordinaire de printemps, enthousiasmé, comme nous, par cette magnifique récolte 1948, prête à enlever. Six jours plus tard, le samedi 29 mai, en rentrant du tir de sections, où il avait obtenu la mention, subitement, la mort l'enleva d'une embolie à l'affection des siens, à l'âge de 59 ans.

Il débuta dans l'apiculture en 1922 ou 23, avec une ruche. Je lui donnai les premières notions de ce beau métier et il se mit à cette nouvelle activité de tout son cœur et parvint en peu de temps à connaître les plus essentiels travaux apicoles.

Très entreprenant, deux ans seulement après ses débuts, il acheta un beau rucher peuplé de 25 colonies qu'il soigna avec

une parfaite connaissance apicole puisque successivement, il obtint aux concours de ruchers les médailles de bronze, argent et or.

Membre du comité de notre section pendant quinze ans, il nous rendit souvent de précieux services.

Dévoué et serviable, il était toujours prêt à donner le coup de main nécessaire aux jeunes apiculteurs de son village.

Le 1er juin, une foule d'amis et d'apiculteurs l'accompagnait à sa dernière demeure, à quelque cent mètres de chez lui et de son beau rucher.

Menuisier de son métier, il a construit plusieurs beaux ruchers pavillons et venait d'en installer un magnifique dans un canton voisin.

Nous adressons encore à Mme Meyer et ses trois filles, notre émue et profonde sympathie.

A. J. du C.

† Ernest CHAMBARON

C'est avec surprise que nous apprenions, le dimanche 30 mai, le décès subit de M. Ernest Chambaron.

Suivant de très près celui de M. A. Schwarb, voilà le deuxième membre, fidèle à la cause apicole, qui nous quitte pour un monde meilleur.

Entré dans l'Erguel-Prévôté en 1920, il fut un apiculteur zélé et consciencieux. Lors des visites de ruchers, il faisait bon aller dans son beau pavillon où l'ordre et la propreté régnaient en maîtres. En 1946, il reçut le diplôme d'honneur. M. Ernest Chambaron n'est plus, mais son souvenir nous reste.

Que sa famille veuille trouver ici l'expression de notre profonde sympathie.

Société romande d'apiculture

Procès-verbal de la séance du comité central tenue à Lausanne, le 1er avril 1948

La séance est ouverte à 10 heures, par M. Gapany, président. Membres du comité au complet, sauf M. P. Meunier qui se fait excuser pour raison de santé.

Formation du bureau : président, L. Gapany ; vice-président, Ch. Thiébaud ; secrétaire, P. Zimmermann ; rédacteur du *Bulletin*, A. Valet ; caissier-administrateur, M. Soavi.

M. le président souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres du comité central.

Note de frais du comité. — Le président tient à flétrir les propos déplacés formulés en assemblée des délégués par le comité de vérification des comptes au sujet des frais occasionnés par la présence de M. Mayor, aux séances du comité. Le comité central décide que, comme par le passé, notre président d'honneur prendra part aux travaux du comité.

Ordre du jour de l'assemblée des délégués. — Le texte de la circulaire « reneotée », adressée aux délégués, n'était pas exactement le même que celui qui a paru dans le *Bulletin*. Après vérification, c'est le texte de la circulaire qui était le texte officiel, car rédigé par le secrétaire lui-même.

Bascules. — La répartition des bascules entre les différentes sections fera l'objet d'une prochaine discussion.

M. Schenkel demande de préciser dans le *Bulletin* qu'il s'agissait de bascules d'essai premier modèle, ceci pour éviter toute confusion.

La bascule enregistreuse confiée à M. Gampert, à Genève, ne marche plus. Elle sera envoyée à Schenkel pour revision.

Conférenciers. — Une nouvelle liste de conférenciers sera publiée dans le *Bulletin*. Un appel leur a été lancé dans le numéro d'avril les invitant à se faire connaître.

Expédition du Bulletin. — Le nombre des réclamations que reçoit chaque mois notre administrateur est trop élevé, aussi est-il nécessaire que l'expéditeur du *Bulletin*, M. Häsler, fasse un contrôle plus sérieux. Celui-ci, convoqué à cette séance, explique que sur les 18 bulletins réclamés, 6 ont été expédiés ; quant aux destinataires des autres, ils ne figuraient pas sur la liste des membres ou étaient de nouveaux abonnés. Il s'engage à faire, sur la base des documents qu'on lui remettra, un nouveau pointage.

Prix du miel 1948. — Il est décidé, d'accord avec nos collègues suisses alémaniques et tessinois, de maintenir les prix officiels maximum du miel actuellement en cours.

Assemblée du Rosenberg. — Invités par la Société suisse alémanique « Amis des abeilles », deux membres du comité se rendront du 16-18 avril au Rosenberg, afin de suivre les conférences qui y seront données.

Sociétaires. — Soavi annonce 6406 membres à ce jour.

Annonces. — Une volumineuse correspondance a été échangée au sujet d'une note de fr. 5.— pour annonce. Vu la mauvaise volonté évidente du demandant, il est décidé de classer l'affaire.

Assemblée des délégués et souvenirs aux vétérans. — La dernière AD a coûté fr. 2761.90, inclus fr. 1049 pour souvenirs remis aux vétérans et fr. 252.—, banquets aux vétérans. Vu l'augmentation de nos effectifs, cette somme ira croissant chaque année, aussi le comité envisage-t-il de prendre les dispositions nécessaires pour diminuer, dans la mesure du possible, ces frais.

Correspondance. — Remerciements de la Fédération neuchâteloise pour la subvention accordée à l'occasion de l'exposition d'agriculture, d'apiculture et de viticulture prévue à l'occasion du centenaire.

Invitation de la Section du Jorat pour participer à son jubilaire. Deux membres y seront délégués.

Compte : collaborateurs au Bulletin. — Chaque intéressé est appelé à faire des propositions. Il est décidé de verser à Mme veuve Schumacher, pour le travail effectué par notre ancien rédacteur, en 1948, fr. 150.—, pour rédaction du *Bulletin*, un trimestre de location des locaux et fr. 100.— pour la bibliothèque.

Cotisations 1948. — Toutes les sections l'ont payée, sauf une.

Séance levée à 16 h. 45.

Le secrétaire : P. Zimmermann.

*

* *

Procès-verbal de la séance du bureau tenue à Lausanne, le 15 avril 1948

La séance est ouverte à 14 heures, par M. Gapany, président. Membres du bureau au complet.

Bulletin. — Les réclamations pour non réception du *Bulletin* continuent à parvenir à notre administrateur ; plus de 20 pour le mois de mars. La rédaction du *Bulletin* étant faite assez tôt, il n'y a pas de raison pour que celui-ci ne paraisse pas, comme c'était autrefois le cas, le 1er du mois.

Indemnité aux conférenciers. — Les présidents des fédérations seront invités à se mettre en rapport avec les autorités cantonales, la SAR n'étant plus en mesure de verser de subventions pour frais de conférence, par suite de la suppression des subsides accordés par la Fédération romande des sociétés d'agriculture.

Facture Alphanféry, Montfavey, pour livres fournis à M. feu Schumacher. Des recherches seront faites pour retrouver ce compte.

Facture Mandataria. — Elle met un point final à notre compte avec l'Administration fédérale des contributions.

Association romande des apiculteurs-éleveurs. — Les intéressés seront convoqués par la voie du *Bulletin*, à une séance consultative qui aura lieu à Lausanne, au Buffet de la Gare, le 15 mai 1948, à 14 heures. Une subvention unique de fr. 300.— sera versée à l'association pour couvrir les premiers frais.

Correspondance. — Lettre de l'Aide suisse à l'Europe demandant de faire un appel en sa faveur dans le *Bulletin*. Pour ne pas créer de précédent, il est décidé de ne pas y donner suite, chaque apiculteur saura faire le geste qui s'impose.

Lettre de la section Erguel-Prévôté demandant des renseignements sur le montant des primes à verser à l'AVS. Cette section devra s'adresser à la caisse de compensation de son canton.

M. L. Degueldre (Belgique) désire des renseignements sur la ruche suisse. M. le président répondra directement à cette lettre.

Séance levée à 16 h. 30.

Le secrétaire : P. Zimmermann.

Assemblée de la Fédération vaudoise d'apiculture à Morges, le dimanche 22 août 1948

Chers collègues apiculteurs,

La Section de Morges vous rappelle qu'elle aura l'honneur et le plaisir de recevoir les apiculteurs vaudois le 22 août prochain. Elle vous invite à réserver cette date.

Le comité d'organisation vous prépare une intéressante et agréable journée, aussi souhaite-t-il que vous répondiez nombreux à son invitation.

Le prix de la carte de fête a été fixé à fr. 10.—. Le *Bulletin* d'août vous donnera le programme détaillé, ainsi que le délai d'inscription.

Pour renseignements, s'adresser au caissier, M. Ernest Liron, instituteur, à Préverenges.

Le Comité.

Section de Grandson et Pied du Jura Communiqués

1. — *Contrôle du miel* : s'inscrire jusqu'au 15 juillet auprès de M. N. Clément, président, rue Haldimand, Yverdon.

2. — *Fête de la Fédération*, à Morges, le 22 août : Prix : fr. 3.90 en train, et fr. 5.40 en autocar. S'inscrire à la même adresse, jusqu'au 1er août, en indiquant le moyen de transport préféré. La course n'aura lieu qu'avec un nombre suffisant de participants, auxquels un avis personnel sera adressé.

3. — *Sucre* : Les sociétaires qui désirent acheter le sucre en commun sont priés de s'inscrire jusqu'au 20 juillet auprès de M. N. Clément, président, rue Haldimand, Yverdon, en indiquant la quantité désirée. Réduction possible, mais pas certaine, à condition que le nombre des inscriptions soit suffisant.

4. — *Vente du miel* : Prière de s'en tenir aux prix officiels, et pour ceux qui ont des embarras dans l'écoulement du miel, s'adresser au président.

Le Comité.

Section de Monthey et environs

L'assemblée annuelle a eu lieu dimanche 30 mai, dans la coquette salle de commune de Muraz, de construction récente et moderne et qui fait fort bonne figure dans ce petit et sympathique village.

M. Francis Vionnet, le toujours infatigable et dévoué président, ouvre la séance en souhaitant la plus cordiale bienvenue à chacun. Il donne la parole au secrétaire pour la lecture du protocole de la dernière assemblée. C'est ensuite le rendement des comptes. Ces deux objets sont acceptés sans opposition.

Après le rapport du président, sur l'exercice écoulé, démissions et admissions, on passe au renouvellement du comité qui est démissionnaire. Voici sa composition : président, Alex. Rithner ; secrétaire, Modeste Follonier ; caissier, Adolphe Défago. Le nouveau président remercie les membres du comité sortant, soit : MM. Francis Vionnet, Eug. Rithner et Clovis Descartes, pour tout le dévouement qu'ils ont mis à la cause de l'apiculture pendant de nombreuses années.

M. Combremont, un apiculteur émérite du beau canton de Vaud, auquel le comité avait fait appel pour la circonstance, nous donna des renseignements aussi complets qu'intéressants sur la conduite du rucher. Les applaudissements de chacun et les remerciements du président prouvèrent au conférencier tout le plaisir que l'assemblée avait eu à l'écouter.

Comme de coutume, ce fut ensuite la traditionnelle visite de rucher. C'est celui de notre ami Giroud que nous visitâmes. C'est un magnifique rucher situé en dehors du village dans un emplacement idéal, mais qui a dû coûter pas mal de travail à M. Giroud, car rien n'a été négligé pour en faire un rucher modèle.

La Commune de Collombey-Muraz avait tenu à offrir à ses hôtes d'un après-midi un délicieux fendant auquel chacun fit honneur. Nous saisissons l'occasion pour lui renouveler tous nos remerciements. *Le secrétaire : C. D.*

P.-S. — Ajoutons que les démissionnaires ont bien mérité de l'apiculture : M. Eugène Rithner avec 25 ans de comité, Francis Vionnet avec 9 ans comme président, Clovis Descartes avec 4 ans comme secrétaire. Ils ont droit au repos qu'ils ont sollicité.

Fédération jurassienne des sociétés d'apiculture

RAPPEL. — Nous rappelons à tous nos membres qui ne l'ont pas encore fait, qu'ils ont à verser sur compte de chèque postal, caissier de la Fédération à La Ferrière, IV b 1398, le montant de leur assurance, soit 30 ct. par colonie, jusqu'au 15 juillet, dernier délai. *Le caissier.*

Côte neuchâteloise

Les inscriptions pour le contrôle du miel seront reçues par le président G. Béguin, Petit-Catéchisme 24, Neuchâtel, jusqu'au 10 juillet. Le contrôle est vivement recommandé, il doit contribuer à soutenir la réputation des miels du pays et donner une garantie aux consommateurs.

Ne vendez pas votre récolte au-dessous des prix officiels.

Société genevoise d'apiculture

Réunion amicale, lundi 12 juillet, à 20 h. 30 précises, au local : Rue de Cornavin 4.

Sujet : *Les essaims artificiels*, par M. Ch. Rucksthul père.

FÊTE DE LA „ROMANDE“ A SIERRE

Délai d'inscription prolongé au 2 juillet 1948

REINES

1948

fécondées et marquées. Race noire sélectionnée. Livrable au prix de fr. 15.— franco par express.

Etabl. d'apiculture

M. STÆDELI

LA FERRIERE (J. b.)

Tél. (039) 8 11 17

Reines de choix

sélectionnées sur le rendement. — RUCHETTES sur 2 cadres de hausses, qui peuvent s'agraffer pour faire un grand cadre. Prix comme l'année passée. — *Th. Wehrli, Arare, Genève.*

Reines 1948

de meilleures souches, fécondées à la station de fécondation 127, au prix officiel de fr. 20.—. Reines fécondées au rucher à fr. 15.—. Reines marquées. — *M. Boschung, apic., Ueberstorf (Fbg). Tél. (031) 9 32 57.*

Vente de reines „Nigra“

« Nigra », marquées, fr. 15.— franco, avec cage d'introduction. Ne pas téléphoner, écrire lisiblement l'adresse. *Grivet Charles, Grattavache près Semsales (Fbg).*

A VENDRE

avec récolte, complète, en parfaite santé.

2 ruches D.-B.

S'adresser à M. Albert CHABLAIX, Bullet.

A VENDRE

REINES 1948

de meilleures souches, fécondées et marquées, au prix de fr. 12.—. — *Edouard Mabillard, apic., Grimisuat s/Sion (Valais).*

Suis vendeur, de suite, d'une trentaine de

REINES

pure race italienne, jusqu'au 15 juillet, au prix de fr. 10.50 franco. Cages à fournir. *Mattei, Fusio (Tessin).*

LIBRAIRIE APICOLE - Caillas :

L'apiculture à grand rendement par les méthodes modernes. — *Perret-Maisonnette* : L'apiculture intensive et l'élevage des reines. — *Alphandéry* : Un rucher naît. — *Dugat* : La ruche gratte-ciel. — *Bertrand* : La conduite du rucher. — *Angelloz-Nicoud* : Les maladies des abeilles. — *Granger* : Les maladies des abeilles. — *Delpéré* : L'élevage des reines. — *Durand* : L'introduction des reines. — *de Layens* : Cours complet d'apiculture. — *Mæterlinck* : La vie des abeilles. — En vente chez *Alexandre RITHNER, Monthey.*

Ruches pastorales

Coussins-nourrisseurs

Cadres

Articles en bois

Feuilles gaufrées

Echange de cire brute et de vieux rayons

P. TORNAY & FILS, constructeurs-apiculteurs, Orsières.

Prix-courant franco.

Reines sélectionnées 1948

souche « Sarine », provenant de colonies sérieusement observées et fécondées à la station de fécondation 109, au prix officiel de fr. 20.—. Après le 15 juillet, reines fécondées au rucher à fr. 12.—. — *Jean Schneuwly, éleveur, Guin (Fbg).*

CIRE GAUFRÉE (1re qualité)

garantie 100 % d'abeilles. — Fabr. par gautrier, à grandes cellules et cellules normales. Nombre de cellules pour couvain : 560, 620, 640, 700, 750, 760, 800, 820. Nombre de cellules pour hausse (sections) : 660, 820, à feuilles minces. Gaufrage à façon. — Fonte de vieux rayons. Prospectus sur demande.

J. HÄNI, SENNIS GÄHWIL (ST-GALL)

NUCLEI. — Jusqu'en automne : nuclei depuis 3 cadres, avec reine italienne (souche Sardaigne 1948), à fr. 20.— le cadre, D.-B. Reines : ponte contrôlée, franco fr. 15.—. *W. Juliard, 8, rue Ecole de Médecine, Genève. Tél. 4 28 38.*

A VENDRE

reines 1948

race italienne, fr. 12.— pièce.

Edoardo Peduzzi, Ispettore Cant. degli apiari, Chiggiogna (Ticino).